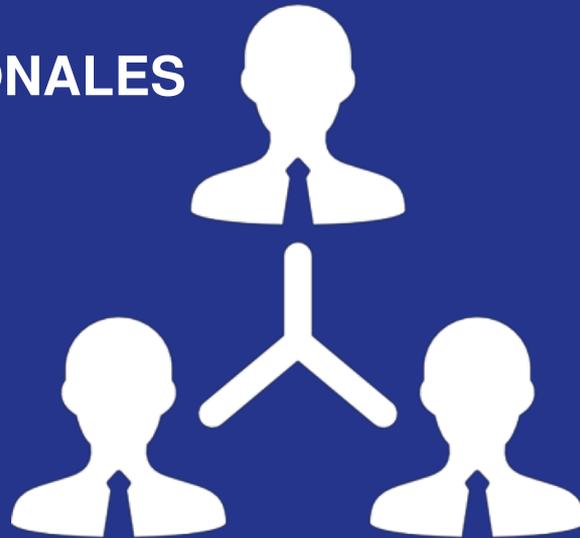


LES AIDES RÉGIONALES

Version– Février 2020



Les aides régionales sur le volet international

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Vous êtes une **PME régionale de moins de 250 personnes et moins de 50 millions € de CA** : Bénéficiez des aides de votre région



Pour... Recruter un V.I.E

- **Prestations éligibles** : recrutement d'un V.I.E
- **Subvention** :
 - Les dépenses éligibles portent sur le montant de l'indemnité forfaitaire d'entretien, les frais de gestion et la protection sociale du V.I.E.
 - Subvention de 50% de cette assiette, plafonnée à 30 000 € par entreprise sur la durée initiale du contrat (minimum 12 mois), puis 25% si prolongation du contrat au terme de la durée initiale
- **Condition** : PME régionale n'ayant jamais eu de V.I.E, ou ancien utilisateur depuis au moins 2 années révolues et en quête d'un nouveau marché

[Plus d'information sur le site de la Région – Recruter un V.I.E.](#) *



Pour... Formaliser sa stratégie de développement à l'international (ex Programme Go Export)

- **Prestations éligibles** : accompagnement structuré à l'international **comprenant les prestations**:
 - ✓ Validation de potentiel marché
 - ✓ Diagnostic export
 - ✓ Recherche de partenaires commerciaux
 - ✓ Développement de compétences en interne
- **Subvention** : de 66 à 75% de subvention d'une structuration export pilotée par une CCI territoriale de la région
- [Plus d'information sur le site de la Région – Formaliser sa stratégie de développement à l'international](#) *

* NB : les 4 pages web citées sont actuellement en cours de mise à jour

Pour... Recruter un cadre export

- **Prestations éligibles** : recrutement d'un cadre export en CDI plus de recours à cabinet conseil depuis simplification de l'offre
- **Subvention** :
 - Les dépenses éligibles portent sur les coûts salariaux du cadre recruté, salaire brut + charges.
 - Subvention de 50% de cette assiette, plafonnée à 30 000 € par entreprise.
- **Condition** : PME régionale ayant bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du dispositif « Formaliser sa stratégie de développement à l'international (ex programme Go Export)
- [Plus d'information sur le site de la Région - Recruter un cadre export](#) *



Pour... Oser l'international avec un collectif d'entreprises de la même filière (ex Plan de développement international des clusters et pôles de compétitivité)

- **Prestations éligibles** : missions collectives portées par un pôle de compétitivité ou un cluster de la région
- **Subvention** : 40% de subvention appliquée sur des prestations personnalisées ainsi que les frais de déplacement / d'hébergement des entreprises
- [Plus d'information sur le site de la Région – Oser l'international avec un collectif d'entreprises de la même filière](#) *

*Ces aides sont conditionnées suite à examen de votre dossier de demande de subvention, et sous réserve d'éligibilité et de validation de votre dossier par la Région.
Toutes les entreprises doivent respecter la règle de minimis (maximum 200.000 € d'aides publiques sur 3 ans)*

Aides régionales – Région Bourgogne-Franche-Comté

Vous êtes une PME / TPE de moins de 250 personnes et moins de 50 millions € de CA : Bénéficiez des aides du **dispositif croissance** de votre région !



Dispositif croissance : V.I.E

- **Prestations éligibles** : recrutement d'un V.I.E
- **Subvention** : 50 % des indemnités versées au V.I.E sur la durée du contrat
- **Conditions** :
 - ✓ Deux aides V.I.E au maximum
 - ✓ Hors V.I.E actionnaires de l'entreprise ou appartenant à la famille du dirigeant



Dispositif croissance : Innov 'Export

- **Prestations éligibles** : participation des entreprises à des salons étrangers ou à des missions de prospection individuelles
- **Subvention** :
 - ✓ 50 % des dépenses éligibles
 - ✓ Frais de stand aménagé, frais de déplacement et d'hébergement, frais de communication en langue étrangère (site internet, plaquettes, etc.)
 - ✓ Frais d'homologation de produits et de mise aux normes
- **Conditions** :
 - ✓ Accordée une seule fois dans la vie d'une entreprise



Dispositif croissance : aide au conseil ciblé

- **Prestations éligibles** : études de marché, TSO, prestations de communication (communiqués de presse sur pays ciblé, etc.) et prestations d'accompagnement sur les marchés étrangers (sélection de contacts; missions de prospection, etc.)
- **Subvention** : 70 % du montant HT, hors frais de déplacements et d'hébergement
- **Conditions** :
 - ✓ Le cumul des aides au titre du conseil ciblé est plafonné à 10 000 € sur 3 ans
 - ✓ Intervention inférieure ou égale à 5 jours
 - ✓ Coût journée du prestataire plafonné à 1 000 €



Dispositif croissance : aide au conseil stratégique

- **Prestations éligibles** : Validation du marché ciblé ou autres conseils, en amont d'une démarche de développement stratégique pour l'entreprise (ex. études de marché multi-pays, etc.)
- **Subvention** : 50 % du montant HT, hors frais de déplacements et d'hébergement
- **Conditions** :
 - ✓ Le cumul des aides au titre du conseil stratégique est plafonné à 30.000 € sur 3 ans
 - ✓ Coût journée du prestataire plafonné à 1.000 €

Sous réserve d'éligibilité et de validation de votre dossier par la Région. [Plus d'information sur le site de la Région](#)
Toutes les entreprises doivent respecter la règle de minimis (maximum 200.000 € d'aides publiques sur 3 ans)

Aides régionales – Région Bretagne

Vous êtes une **PME de production ou de service** ? Bénéficiez des aides **PASS EXPORT** de votre région !

PASS EXPORT V.I.E



- **Prestations éligibles :** recrutement d'un V.I.E
- **Subvention :**
 - ✓ Aide régionale de 30 % du coût de l'indemnité (18 mois maxi et 3 VIE max par entreprise)

[Plus d'informations sur le site de la Région - Pass Export V.I.E](#)



PASS EXPORT RH

- **Prestations éligibles :** recrutant pour la première fois un salarié dédié à l'export de l'entreprise en temps partagé.
- **Subvention :**
 - ✓ L'aide correspond à 50 % des coûts salariaux chargés sur 12 mois (frais inhérents au recours au groupement d'employeur inclus) et est plafonnée à 20 000 €.

L'aide est limitée à un accompagnement par entreprise.

[Plus d'informations sur le site de la Région - Pass Export RH](#)



PASS EXPORT COM

- **Prestations éligibles :** adaptation en langue étrangère des supports de communication techniques et commerciaux (papier et Internet)
- **Subvention :**
 - ✓ 30 % maximum des dépenses éligibles et est plafonnée à 9 000€. Le total des dépenses éligibles devra être compris entre 4 000€ et 30 000€.

[Plus d'informations sur le site de BCI - Pass Export Com](#)



Prospecter à l'export

- **Prestations éligibles :**

Salon à l'étranger ou en France : les frais de participation, les droits d'inscription, les frais de location du stand

- **Subvention :**
 - ✓ Taux d'aide de 50 % valable 3 fois maximum pour un même salon en tant que visiteur et/ou exposant

Participation à un salon en tant que Visiteur+ : «pack salon » Station de travail sur le stand Bretagne ; badge ; autre pass sur la base d'une personne ; insertion au catalogue officiel.

- **Subvention :**
 - ✓ Taux d'aide de 80 % des coûts de réservation et d'aménagement de la station de travail

Mission collective sectorielle à l'étranger organisée par BCI : la prestation, les frais de déplacement (classe Economie) et d'hébergement sur la base d'une personne par entreprise

- **Subvention :**
 - ✓ Taux d'aide de 30 % des frais éligibles

[Plus d'informations sur le site de BCI - Salons - Missions](#)

*Sous réserve d'éligibilité et de validation de votre dossier par la Région.
Toutes les entreprises doivent respecter la règle de minimis (maximum 200.000 € d'aides publiques sur 3 ans)*

Aides régionales – Région Centre Val de Loire

Vous êtes une **PME de moins de 250 personnes et moins de 50 millions € de CA** : bénéficiez des aides de votre région !



CAP Développement EXPORT

- **Prestations éligibles** : supports de communication multilingues, frais d'étude de marché, mission de prospection commerciale, salon, prestations de conseil juridique, dépôts de marque ou brevets
- **Subvention** :
 - ✓ Aide régionale de 50 %
 - ✓ Minimum 5 000 € de dépenses éligibles sur 3 ans
 - ✓ L'aide régionale est plafonnée à 20 000 €
- **Bonus RH** : si au cours de son programme aide, l'entreprise recrute une ressource humaine (V.I.E ou salarié export en CDI), elle pourra bénéficier d'une aide supplémentaire de 20 000 € maximum par recrutement en subvention (dans la limite de 2 recrutements pendant la durée du programme accompagné), calculée sur la base de 50 % du salaire brut annuel chargé sur 2 ans
- [Plus d'information sur le site de la région](#)



CAP Développement EXPORT +

- **Prestations éligibles** : supports de communication multilingues, frais d'étude de marché, mission de prospection commerciale, salon, prestations de conseil, formation,...
- **Subvention** :
 - ✓ Aide régionale de 40 % (*avance remboursable*)
 - ✓ Minimum 60 000 € de dépenses éligibles sur 3 ans hors recrutement
 - ✓ L'aide régionale est plafonnée à 400 000 €
- **Bonus RH** : si au cours de son programme aide, l'entreprise recrute une ressource humaine (V.I.E ou salarié export en CDI), elle pourra bénéficier d'une aide supplémentaire de 20 000 € maximum par recrutement en subvention (dans la limite de 2 recrutements pendant la durée du programme accompagné), calculée sur la base de 50 % du salaire brut annuel chargé sur 2 ans



[Plus d'information sur le site de la région](#)



Accompagnement collectif

- **Prestations éligibles** : actions collectives inscrites au programme annuel de DEV'UP
- **Subvention** : forfait de 800 € à 3.400 € sur les frais de déplacements, hébergement, transport des produits et interprétariat
- [Plus d'information sur le site de Dev'Up Centre Val de Loire](#)

Sous réserve d'éligibilité et de validation de votre dossier par la Région. Toutes les entreprises doivent respecter la règle de minimis (maximum 200 000 € d'aides publiques sur 3 ans)

Aides régionales – Région Grand Est

Vous êtes une Entreprise de moins de 5 000 salariés : bénéficiez des aides «actions collectives» de votre région !
Vous êtes une PME de moins de 250 salariés ou une ETI primo-exportatrice : bénéficiez du dispositif Be Est Export !



Aides actions collectives : Salons et prospection internationale

- **Prestations éligibles :**
 - ✓ **Pavillons collectifs ou stands sur les salons B2B** à l'étranger et salons B2B organisés en France s'il s'agit d'opérations de référence mondiale dans le secteur concerné
 - ✓ **Missions de prospection à l'étranger** : accompagnement amont, organisation d'un programme de rendez-vous avec des prospects et suivi de ces contacts
 - ✓ **Organisation hors Europe de rencontres d'affaires ou de rencontres d'acheteurs**
- **Subvention :**
 - ✓ 50 % du coût de réservation d'un stand, dans la limite d'une surface < 20 m² / entreprise
 - ✓ 50 % du coût de la mission de prospection (frais d'organisation, de déplacement et d'hébergement)
 - ✓ Aide limitée à 3 attributions sur 3 éditions d'une même opération
- **Modalités :** subvention plafonnée à 8.000 €/ entreprise pour une même action (dans la limite des fonds propres de l'entreprise)
- [Plus d'informations sur le site de la Région - Salons - Prospection](#)



Be Est Export : Accompagnement séquencé sur marchés étrangers

- **Etape 1 : Diagnostic stratégique : audit de la capacité de développement à l'export de l'entreprise, positionnement concurrentiel, élaboration d'une stratégie export et identification d'un couple secteur/pays prioritaire**, réalisé par un prestataire sélectionné par la Région Grand Est
- **Aide** : intégralement financée par la Région Grand Est
- **Bénéficiaires prioritaires** : PME et ETI réalisant moins de 20% de son CA à l'export
- **Etape 2 : Programme structuré de développement à l'international**, (durée maximale de 2 ans), pouvant comprendre :
 - ✓ Consolidation et développement des moyens humains et techniques dédiés à l'internationalisation de l'entreprise (ex : recrutement d'un premier VIE sur la zone ciblée)
 - ✓ Adaptation aux normes des pays cibles, extensions de brevets/marques, formation en vue de l'acquisition de certifications douanières
 - ✓ Accompagnement en amont de la création d'un bureau commercial ou d'une filiale à l'étranger
 - ✓ Actions de prospection menées directement sur les marchés étrangers (dans la limite de deux actions par zone ciblée)
- **Subvention** : 50% de la prestation
- **Modalités** : subvention plafonnée à 20.000 €/entreprise (dans la limite des fonds propres de l'entreprise)
- [Plus d'informations sur le site de la Région - Be Est Export](#)

*Sous réserve d'éligibilité et de validation de votre dossier par la Région.
Toutes les entreprises doivent respecter la règle de minimis (maximum 200.000 € d'aides publiques sur 3 ans)*

Aides régionales – Région Hauts-de-France

Vous êtes une PME de moins de 250 personnes et moins de 50 millions € de CA / ou une ETI : bénéficiez des aides de votre région !



Programme Hauts-de-France Export (PHFE)

- **Prestations éligibles :** participation aux opérations du PFE
- **Subvention :** jusqu'à 50% des frais d'inscription



Volontariat International en Entreprise (V.I.E)

- **Prestations éligibles :** recrutement d'un V.I.E
- **Subvention :**
 - ✓ Appui financier de 6.000 € par projet pour des missions dont l'indemnité V.I.E est inférieure à 2.500 €
 - ✓ Appui financier de 9.000 € par projet pour des missions dont l'indemnité V.I.E est supérieure à 2.500 €
 - ✓ A partir du second V.I.E aidé par année civile, application d'un rabais de 50%. En d'autres termes, au lieu de recevoir 6.000 ou 9.000 € de la part de la région, l'entreprise percevra 3.000 ou 4.500 €
 - ✓ 50%HT des prestations d'appui au recrutement et coaching commercial du V.I.E.
- **Conditions:** aide financière uniquement allouée pour des projets de V.I.E en développement commercial. Les missions support ne sont donc pas concernées par l'accord



Compte Individuel Export (CIE)

- **Prestations éligibles :** toutes prestations permettant d'évaluer la maturité export, cibler des marchés, prospecter à l'étranger ou encore consolider sa démarche export
- **Subvention :** 50% des dépenses engagées sur une période de 18 mois; subvention comprise entre 2.000 et 10.000 €
- **Conditions:** PME ou ETI souhaitant exporter vers une nouvelle zone géographique
- [Plus d'information sur le site de CCI International](#)



Programme Artisanal Régional International (PARI)

- **Prestations éligibles :** traductions d'outils de communication (plaquettes, site internet, etc.), missions de prospections individuelles, participation à salons
- **Subvention :** 50% des dépenses engagées dans la limite de 8.000 € par an
- **Conditions :** être une entreprise artisanale enregistrée au registre de la Chambre des Métiers et d'Artisanat de région Hauts-de-France (CMA)
- [Plus d'information sur le site de la CMA](#)

Aides régionales – Région IDF

Vous êtes une PME de moins de 250 personnes et moins de 50 millions € de CA : bénéficiez des aides de votre région !

Indiquer le type
fonction du p
(ici PME ou
que le(s) bloc
correspond(e
à sa région in



Pm'UP

- **Prestations éligibles :** prestations collectives, prestations individuelles, recrutement d'un V.I.E, recrutement d'un cadre export, dépôt de brevet à l'international
- **Subvention :**
 - ✓ Remboursement sur dépenses effectuées (max 50 % dans le cas d'un projet d'internationalisation)
 - ✓ Enveloppe décidée lors d'un jury, max 250 000 €
- **Modalités :**
PME souhaitant franchir un cap dans son développement sur trois ans
- [Plus d'information sur le site de la Région - Pm'Up](#)



Tp'UP

- **Prestations éligibles :** prestations collectives, prestations individuelles, recrutement d'un V.I.E
- **Subvention :**
 - ✓ Remboursement sur dépense effectuées (max. 50%)
 - ✓ Enveloppe décidée lors d'une instruction par les services, max 55 000 € au total (dont 25 000 € maximum pour l'export)
- **Modalités :**
TPE souhaitant franchir un cap dans son développement sur 12 à 18 mois
- [Plus d'information sur le site de la Région - Tp'Up](#)

- *Sous réserve d'éligibilité et de validation de votre dossier par la Région.*
- *Toutes les entreprises doivent respecter la règle de minimis (maximum 200.000 € d'aides publiques sur 3 ans)*
- *Attention ces aides s'inscrivent dans la réalisation d'un **plan de développement** sur plusieurs années et ne sont pas adaptées pour un financement ponctuel de prestation d'autant que les délais d'instruction des dossiers peuvent s'étaler sur plusieurs mois à partir de la date du dépôt*

Aides régionales – Région Normandie

Vous êtes une [PME de moins de 250 personnes et moins de 50 millions € de CA] [ETI] : bénéficiez des aides de votre région !



Ticket modérateur

- **Prestations éligibles : toute prestation individuelle ou collective coordonnée par Business France**
Application de la subvention automatiquement sur la facturation de Business France
- **Subvention :**
 - ✓ 50 % du montant total HT
 - ✓ coût minimum de la prestation : 500 €
- [Sur le site de la TFE Normandie](#)



Impulsion export - Volet V.I.E

- **Prestations éligibles : recrutement d'un V.I.E**
- **Subvention :**
 - ✓ 50 % du montant de l'indemnité mensuelle forfaitaire du 1er V.I.E d'une entreprise sur 12 premiers mois maximum.
 - ✓ 25 % à partir du 13ème mois pour ce 1er V.I.E ou pour tout V.I.E supplémentaire sur la durée totale du contrat. Pas de subventionnement sur l'hébergement pro ou perso ou sur le poste de dépenses frais de gestion/couverture santé.
 - ✓ Subvention plafonnée à 75.000 € sur 2 ans. Min. dépenses éligibles : 4.000 €
- **Conditions :**
 - ✓ Toutes PME et pour les ETI, sur décision au cas par cas de la Région



Impulsion export

- **Prestations éligibles :**
 - ✓ Toutes prestations en amont d'un projet de développement export (ex : études, conseil, réglementation, certification)
 - ✓ Participation à des salons (hébergement, billets d'avion, frais d'inscription, stand)
 - ✓ Renforcement des compétences internes et/ou recrutement de collaborateurs liés à l'international, en CDD ou CDI (durée minimum de 6 mois)
 - ✓ Frais permettant d'adapter les outils de marketing et communication aux pays ciblés (ex : plaquettes, site web)
- **Subvention :**
 - ✓ 50 % HT des coûts éligibles
 - ✓ Subvention plafonnée à 75.000 € sur 2 ans. Min. dépenses éligibles : 4.000 €
- **Conditions :**
Préparer un dossier de demande de subventionnement et le soumettre à l'Agence de Développement pour la Normandie
- [Sur le site d'AD Normandie](#)

*Sous réserve d'éligibilité et de validation de votre dossier par la Région.
Toutes les entreprises doivent respecter la règle de minimis (maximum 200.000 € d'aides publiques sur 3 ans)*

Aides régionales – Région Nouvelle Aquitaine

Vous êtes une [Start-up] / [PME] / [ETI] : [bénéficiez des aides de votre région](#)



Pass'export

- **Prestations éligibles** : **préparation amont du projet export** (formation, ciblage marché, définition du plan d'actions, conseils juridiques, **premières actions de prospection**, communication et marketing international, suivi commercial, etc...)
- **Subvention** :
 - ✓ 80 % du montant HT (plafonné à 20 K€)
 - ✓ Durée maximum 18 mois
- **Conditions** :
 - ✓ Start-up, PME primo exportatrice
 - ✓ Présentation d'un diagnostic export par la CCI internationale
- [Plus d'informations sur le site de la Région - Passexport](#)



Cap international

- **Prestations éligibles** : **développement du projet à l'international** (formation, conseils, accompagnements, communication et marketing international, prospection, suivi commercial)
- **Subvention** :
 - ✓ 50 % du montant HT (plafonné à 100 K€)
 - ✓ Durée maximum 24 mois
- **Conditions** :
 - ✓ Start-up, PME et ETI en Nouvelle-Aquitaine présentant une stratégie de développement à l'international
 - ✓ Centre de transfert de technologie de plus de 5 ans
 - ✓ Entretien-conseil préalable avec un référent Team France Export Nouvelle-Aquitaine
- [Plus d'informations sur le site de la Région - Cap International](#)

*Sous réserve d'éligibilité et de validation de votre dossier par la Région.
Toutes les entreprises doivent respecter la règle de minimis (maximum 200 K€ d'aides publiques sur 3 ans)*



Talent'export

- **Prestations éligibles** : **recrutement d'un cadre export ou VIE, ou recours à une force commerciale externalisée à l'étranger**
- **Subvention** :
 - ✓ 50 % des 12 premiers mois de salaire d'un cadre export recruté en CDI (plafonné à 50 K€)
 - ✓ 50% de l'indemnisation V.I.E de 12 à 24 mois (plafonné à 20 K€)
 - ✓ Recours à une force commerciale externalisée à l'étranger sur maximum 12 mois (plafonné à 15 K€)
- **Conditions** :
 - ✓ Start-up, PME et ETI en Nouvelle-Aquitaine présentant une stratégie de développement à l'international
 - ✓ Centre de transfert de technologie de plus de 5 ans
 - ✓ Entretien-conseil préalable avec un référent Team France Export Nouvelle-Aquitaine
- [Plus d'informations sur le site de la Région - Talent Export](#)



Soutien à l'implantation (Programme Booster)

- **Prestations éligibles** : **prestations d'accompagnement pour implantation dans les pays cibles** (frais juridiques, hébergement, recrutement, portage salarial, etc.)
- **Subvention** : jusqu'à 50 % des frais
- **Conditions** :
 - ✓ Pays éligibles : Chine, Japon, USA, Allemagne, Autriche, Suisse
 - ✓ Start-up, PME et ETI
- [Plus d'informations sur le site de la Région - Booster](#)

Aides régionales – Région Nouvelle Aquitaine

Vous êtes une [Start-up] / [PME] / [ETI] : [bénéficiez des aides de votre région](#)



Actions collectives de prospection à l'international

La Région Nouvelle-Aquitaine et Team France Export Nouvelle-Aquitaine proposent en 2019 une Programmation Régionale Export forte de **120 salons, congrès et missions d'affaires à l'étranger**, sur **50 pays** couvrant près de **20 filières** : aéronautique spatial défense, agroalimentaire, machinisme agricole, transport, environnement, photonique, santé, cosmétique, luxe, art de vivre, vins et spiritueux, ...

Les entreprises régionales bénéficieront en outre d'un accompagnement financier régional et d'un dispositif d'accompagnement spécifique appelé « **123 Export** » pour leur permettre de réussir leurs salons, d'optimiser leur retour sur investissement, et augmenter leur chiffre d'affaires export.

- **Prestations éligibles :**
 - ✓ **40 opérations** collectives montées par des organismes **porteurs de projets** de Nouvelle Aquitaine,
 - ✓ **105 opérations collectives Business France** du Programme France Export **sélectionnées par la région Nouvelle Aquitaine**. Package subventionné incluant la participation à l'événement ainsi qu'une préparation et un suivi post événement délivrés par la Team France Export nouvelle Aquitaine.
- **Subvention :**
 - ✓ **Pour les 105 opérations de la sélection régionale, dès le 1^{er} participant** : plafonné à 50 % du prix HT du package 123 Export sélectionné par la Région sur chaque événement.
- **Conditions :**
 - ✓ Start-up, PME, ETI, à l'exclusion des filiales de grands groupes.

1, 2, 3 Export : un accompagnement spécifique



1 – PRÉPARATION

- Vous conseiller sur le marché export visé
- Vous former aux meilleures pratiques commerciales, sécurité économique, communication digitale...

2 – OPÉRATION

- Choisissez parmi les 120 manifestations de la programmation régionale export 2019
- Stand de base sur salon, prise en charge de l'entreprise sur site, programme de rendez-vous ...

3 – COACHING COMMERCIAL ET STRATÉGIQUE APRÈS L'OPÉRATION

- Faire de vos prospects vos nouveaux clients
- Structurez votre démarche export long terme

Sous réserve d'éligibilité et de validation de votre dossier par la Région.

Aide allouée sur la base du régime d'aides exempté n° SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020. Les ETI bénéficiant du dispositif se doivent de respecter la règle de minimis (maximum 200 K€ d'aides publiques sur 3 ans).

Aides régionales – Région Occitanie

Vous êtes une PME indépendante de moins de 250 personnes et moins de 50 millions € de CA : bénéficiez des aides Pass Export & Contrat Export de votre région !



V.I.E

- **Prestations éligibles :** recrutement d'un V.I.E
- **Subvention :** 50% des frais éligibles
- **Condition :** mission V.I.E supérieure à 12 mois dans le cadre de la prospection d'un nouveau marché
- **Dépenses éligibles :** l'indemnité forfaitaire d'entretien, les frais de gestion et la protection sociale du V.I.E



Aide au recrutement cadre export

- **Prestations éligibles :** recrutement d'un cadre export en Occitanie ou à l'étranger
- **Subvention :** 50% maximum du salaire chargé brut
- **Condition :** contrat CDI - Plafond annuel de 80.000 € par salarié



Propriété intellectuelle

- **Prestations éligibles :** extension de la protection d'une propriété intellectuelle dans un pays cible
- **Subvention :** 50% du coût de l'extension



Frais de conseil et d'études

- **Prestations éligibles :**
 - ✓ **Etudes de marché, prospection** (test sur offre, prestation de recherche de prospects, sélection de contacts sur mesure)
 - ✓ **Etude de faisabilité d'implantation commerciale**
 - ✓ **Conseil juridique et fiscal destiné à l'élaboration de contrats commerciaux**
 - ✓ **Etude de faisabilité de la création d'une structure commerciale à l'étranger**
- **Subvention :** 50% des frais éligibles



Participation à des salons ou événements internationaux

- **Prestations éligibles :** salons ou événement international hors salons disposant d'un accompagnement collectif régional
- **Subvention :** 50 % des frais d'inscription, achat et confection de stand

*Sous réserve d'éligibilité et de validation de votre dossier par la Région.
Toutes les entreprises doivent respecter la règle de minimis (maximum 200.000 € d'aides publiques sur 3 ans)*

La subvention du **PASS export** est plafonnée à 20.000 € sur un projet de 24 mois maximum avec un montant de dépenses au minimum de 10.000 € et au maximum de 40.000 €. [Détails et demandes online sur le site de la Région - Pass Export](#)

La subvention du **CONTRAT export** est plafonnée à 100.000 € sur un projet de 24 mois maximum avec un montant de dépenses minimum de 40.000 € et au maximum de 200.000 €. [Détails et demandes online sur le site de la Région - Contrat Export](#)

Aides régionales / secteur viti-vinicole – Région Occitanie

Vous êtes une entreprise du secteur **vitivinicole** : bénéficiez de l'aide **Pass AgroViti Dynamique & Contrat AgroViti Stratégique** de votre région !



V.I.E

- **Prestations éligibles** : recrutement d'un V.I.E
- **Subvention** : 50% des frais éligibles
- **Dépenses éligibles** : l'indemnité forfaitaire d'entretien, les frais de gestion et la protection sociale du V.I.E



Frais de conseil et d'études liés à l'export

- **Prestations éligibles** :
 - ✓ Etudes de marché, élaboration d'une stratégie export, adaptation des supports de communication aux pays ciblés
 - ✓ Logiciel de traçabilité et de gestion commerciale, Démarche de certification BRC, IFS...
- **Subvention** : 50% des frais éligibles



Propriété intellectuelle

- **Prestations éligibles** : dépenses de dépôt de marque
- **Subvention** : 50% du coût de l'extension



Création d'un site internet marchand multilingue

- **Prestations éligibles** : coût de création
- **Subvention** : 50% du coût de l'extension

La subvention du **Pass Agro-Viti Dynamique** est plafonnée à 20.000 € sur un projet de 24 mois maximum avec un montant de dépenses au minimum de 7.500 € et au maximum de 40.000 €. [Détails et demandes online sur le site de la Région - Pass-AgroViti-Dynamique](#)
Le **Contrat AgroViti Stratégique** se décline en subventions et/ou avances remboursables selon la nature des dépenses. [Détails et demande de renseignement sur](#) [Détails et demandes online sur le site de la Région - Contrat-AgroViti-Strategique](#)

Sous réserve d'éligibilité et de validation de votre dossier par la Région.

Aides régionales – Région SUD

Vous êtes une **PME** : bénéficiez des aides de votre région !



Volontariat International en Entreprise (V.I.E)

- **Prestations éligibles :**

- ➔ **recrutement d'un V.I.E temps plein**

- **Subvention :**

- ✓ 10.000 € par entreprise
- ✓ + bonus de 5.000 € si 1er V.I.E ou si le pays d'affectation du V.I.E figure parmi ceux définis par la Région : UE, USA, Chine et Japon,...

- ➔ **recrutement d'un V.I.E temps à temps partagé**

Pour des missions de 6 à 12 mois, ne nécessitant pas le recrutement d'un V.I.E temps plein.

- **Subvention :**

- ✓ de 5 000 à 7 500 € d'aide en fonction de la mission

[Plus d'information sur le site de l'Imed](#)

Fonds d'investissement pour les entreprises régionales FIER

La Région propose des leviers de financement pour accompagner votre développement : garanties bancaires en partenariat avec Bpifrance, prêts, co-investissement, ...

[Plus d'information sur le FIER](#)

La Région Sud Provence-Alpes Côte d'Azur propose un programme d'accélération, le Parcours Sud Export, mis en œuvre conjointement avec CCI et Business France, en partenariat avec Bpifrance et les Conseillers du commerce extérieur :

- 4 parcours proposés en fonction de la maturité à l'export des entreprises sélectionnées (primo exportateur, start-up, exportateur+, exportateur confirmé).
- Un parcours structuré autour :
 - d'un accompagnement par un Conseiller International Team France Export Sud dans la structuration de son projet (plan d'actions et de financement) puis dans sa mise en œuvre (activation de solutions publiques et privées).
 - d'un soutien de la Région de 14 000 € pour des dépenses éligibles de 20 000 € ou pour des dépenses éligibles une aide de 20 000 € de 40 000 € HT maximum
- Une forte montée en puissance du dispositif :
 - ✓ 18 entreprises sélectionnées en 2018, 55 en 2019
 - 100 entreprises bénéficiaires en 2020

Sous réserve d'éligibilité et de validation de votre dossier par la Région.
Toutes les entreprises doivent respecter la règle de minimis (maximum 200.000 € d'aides publiques sur 3 ans)

Aides régionales – Collectivité de Corse

Vous êtes une **PME ou TPE corse** : bénéficiez des aides de l'ADEC !

L'ADEC a pour mission de coordonner la fourniture de services stratégiques aux exportateurs, promouvoir le dispositif d'accompagnement auprès des exportateurs actifs ou potentiels, suivre, évaluer et adapter la politique d'exportation. A ce titre, l'ADEC subventionne les entreprises corses concernant les prestations ci-dessous.



Information, conseil, accompagnement individuel ou collectif export

- **Prestations éligibles** : ensemble des prestations Information, conseil, accompagnement individuel ou collectif export proposées par Business France
- **Subvention** : 60% des prestations Business France



Volontariat International en Entreprise (V.I.E)

- **Prestations éligibles** : recrutement d'un V.I.E
- **Subvention** :
 - ✓ 80% de subvention la première année
 - ✓ 50% de subvention la seconde année

Sous réserve d'éligibilité et de validation de votre dossier par la Collectivité. [Plus d'information sur le site de l'Adec](#)
Toutes les entreprises doivent respecter la règle de minimis (maximum 200.000 € d'aides publiques sur 3 ans)

Aides régionales – Région Pays de la Loire

Vous êtes une [PME / ETI / TPE] : bénéficiez des aides de votre région !



Prim'Export

- **Prestations éligibles** : salon à l'étranger et prestation « suivi de contacts » du salon, mission de prospection, prestations de conseil stratégique à l'international
- **Subvention** :
 - ✓ 50% des dépenses éligibles limitées à 3 actions par année civile, pour un plafond maximum de 20.000 € de dépenses éligibles (soit max. 10.000 €HT d'aide par an)
 - ✓ Pour les salons : frais de location de stand clé en main dans la limite de 15 m2.
 - ✓ Aide limitée à 3 attributions sur 3 éditions d'une même opération
- **Conditions** :
 - ✓ Salon du Programme France Export
 - ✓ Autre salon : éligible sous réserve de validation de la Région
 - ✓ Sont éligibles les missions de prospection et prestations de conseil réalisées par Business France, le réseau des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Etranger ou un cabinet conseil privé (hors entité appartenant au réseau commercial de l'entreprise, distributeur, agent, commissionnaire)

[Sur le site de la région Pays de la Loire](#)



PASS EXPORT V.I.E

- **Prestations éligibles** : recrutement d'un V.I.E, aide au recrutement, coaching
- **Subvention** :
 - 100% de l'indemnité mensuelle du V.I.E Commercial (V.I.E Technique exclu) pour une durée de 12 mois
 - Possible prise en charge de l'aide au recrutement (1.000 €)
 - Possible prise en charge de 3 mois de coaching par TFE locale (1.500 €)
- **Conditions** : Aide limitée à une demande tous les 2 ans sur des pays différents

[Sur le site de la région Pays de la Loire](#)



Init'Export

- **Prestations éligibles** : études de marché, prospection (« test sur offre », prestation de recherche de prospects, sélection de contacts sur mesure), communication, traduction / interprétariat
- **Subvention** :
 - 50% des dépenses éligibles hors taxes attribuée en une fois au maximum par année civile, dans la limite de 2.000 €.
- **Conditions** : Le versement de l'aide Init'Export est réalisé en fin d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses effectives, sur production par l'entreprise bénéficiaire d'une copie de la (ou des) facture(s) acquittée(s) correspondant aux devis produits pour l'instruction de la demande, dûment signée par le responsable de la société bénéficiaire de l'aide.

[Sur le site de la région des Pays de la Loire](#)

Sous réserve d'éligibilité et de validation de votre dossier par la Région. Toutes les entreprises doivent respecter la règle de minimis (maximum 200.000 € d'aides publiques sur 3 ans)

Aides régionales – Outre-Mer

Vous êtes une TPE - PME - ETI : bénéficiez d'une aide de l'Etat



Convention Business France – Ministère des Outre-Mer

Prestations éligibles : Toutes prestations du catalogue TFE

Subvention :

- ✓ [80 % du montant HT pour l'individuel](#)
- ✓ [80 % du montant HT pour les opérations du programme France Export](#)
- ✓ [50 % du coût mensuel d'un V.I.E. incluant les indemnités versées par Business France, les frais de protection sociale, de gestion](#)

Condition d'éligibilité :

- ✓ Siège social dans l'un des 5 DROM ou les collectivités de Saint Pierre et Miquelon et Saint Martin
- ✓ Créer de la valeur ajoutée locale

*Sous réserve d'éligibilité et de validation de votre dossier par la Région : [Plus d'information sur le site de la Région](#)
Toutes les entreprises doivent respecter la règle de minimis (maximum 200.000 € d'aides publiques sur 3 ans)*